

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 56 (1976)
Heft: 1

Rubrik: Coup d'œil sur l'économie franco-suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Coups d'œil sur l'économie franco-suisse

Les économies française et suisse traversent toutes deux **le cycle de récession de la conjoncture** sans cependant réagir de la même manière. Certes, de part et d'autre du Jura, le chômage est réapparu comme un fléau. Mais il ne touche que 1,1 % de la population active en Suisse alors qu'en France son ampleur est de plus de 5 %. Le phénomène, cependant, n'est pas entièrement transparent, car des deux côtés on est dans l'incertitude quant au nombre des emplois supprimés, antérieurement occupés par des étrangers. Il est plus frappant par contre de constater qu'en Suisse le taux d'inflation est tombé à 3,4 % au début de 1976 alors qu'en France il oscille toujours autour de 10 %. Le mouvement de repli de l'inflation intervenu en Suisse est certainement dû en partie à des phénomènes mécaniques liés à l'appréciation du franc suisse. Mais ce n'est là qu'une explication partielle. De toute évidence, la population suisse a été beaucoup plus traumatisée par des taux voisins de 10 % enregistrés au dernier trimestre 1974 et qui rappelaient le renchérissement des années de guerre, que la population française traditionnellement habituée à une inflation plus forte. Enfin, les syndicats ouvriers suisses sont modérés dans l'action revendicative et conscients de leur responsabilité en tant que partenaires économiques que les syndicats français. Sans doute, cette dernière circonstance a-t-elle contribué à permettre à la Suisse d'enregistrer des succès substantiels dans sa politique anti-inflationniste, bien que les moyens d'action de la politique économique de son gouvernement soient beaucoup plus limités que ceux dont disposent les autorités françaises.

Prenant la parole à Paris à une conférence de l'OCDE des ministres du travail, M. Ernest Brugger, chef du Département fédéral de l'économie publique, a attiré l'attention de ses collègues sur les difficultés qu'impose à l'industrie suisse les **cumuls des obstacles monétaire et social** : En effet, elle doit assurer du travail à ses effectifs tout en surmontant l'obstacle constitué par un franc suisse relavorisé de près de 45 % depuis l'abandon des parités fixes. Face à cette double contrainte, « il est fréquent », a souligné M. E. Brugger, « que les entreprises calculent leurs prix d'après les règles qui servent à déterminer le prix de revient. Il s'ensuit qu'elles acceptent des commandes pour autant que les recettes couvrent au moins les coûts directs. Quant à la couverture des coûts indirects, il n'est pas rare qu'elles doivent y renoncer en tout ou partie ». A terme, cette manière de calculer aboutit à des pertes dans la mesure où amortissements, réinvestissements et recherche ne sont plus financés.

Au début du mois de février, les autorités françaises avaient ordonné une **baisse de 5 % au maximum sur près de 250 spécialités pharmaceutiques**. Cette mesure — d'ailleurs fortement contestée par les laboratoires — devait contribuer au plan de redressement financier de l'assurance-maladie. Telle était l'intention publiquement affichée des milieux gouvernementaux qui se disposent d'autre part à mettre en vigueur d'autres mesures de financement, telles que des subventions directes, des réductions de TVA sur les médicaments, un aménagement des contributions. Parmi les spécialités touchées par la baisse autoritaire de 5 % figurent plusieurs produits suisses fabriqués en France à partir de substances actives importées. Deux de ces spécialités (originaires du même laboratoire) sont commercialisées en France depuis 1960 et 1963. Leur prix agréé par les instances françaises à l'époque n'a subi qu'une seule adaptation aux fluctuations des changes : c'était en été 1969 lorsque par la dévaluation du franc français le franc suisse passait de F 1,14 à 1,28. Entre temps, le franc suisse est passé à F 1,72 (jour de la mise en vigueur de la baisse autoritaire), — et à 1,85, jour où nous mettons sous presse — et ni cette dépréciation monétaire, ni la hausse de coûts intervenue par ailleurs n'ont été admises à être répercutées sur le prix de vente de ces deux spécialités. Il est probable que dans aucun autre secteur économique il n'existe des exemples de stabilité d'aussi longue durée sur des produits ayant un marché effectif.
